



NOTICE ANNUELLE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

LE 20 JUIN 2018

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS	3
1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	4
1.1 Nom, adresse et constitution	4
1.2 Filiales et liens intersociétés	5
2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	5
2.1 Aperçu des activités.....	5
2.2 Description des segments de marchés	6
2.3 Décentralisation des activités	7
2.4 Ressources humaines	13
2.5 Questions d'ordre environnemental.....	13
2.6 Facteurs de risque	13
3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES....	16
4. DIVIDENDES	20
5. STRUCTURE DU CAPITAL	20
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	21
7. ACTIONS ENTIÈRES ET ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION	21
8. ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS	22
9. INTÉRÊTS DES EXPERTS	25
10. LE COMITÉ D'AUDIT.....	25
11. POURSUITES	30
12. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	30
13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	30
14. CONTRATS IMPORTANTS.....	30
15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	30
ANNEXE A - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT.....	I

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans les rubriques « Description des activités » et « Développement général des activités au cours des trois derniers exercices » de la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés se rapportent à des événements futurs ou au rendement, aux activités et aux occasions futures de la Société. Tout autre énoncé à l'exception des énoncés relatifs à des faits historiques peut constituer un énoncé prospectif. L'emploi de termes comme « viser », « anticiper », « hypothèse », « croire », « continuer », « s'attendre à », « envisager », « prévision », « orientation », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « prévoir », « devoir » ainsi que des formes conditionnelles et futures de ces verbes et d'autres termes et énoncés semblables visent à signaler ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent substantiellement de ceux exprimés par ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont raisonnables, mais elle ne peut être certaine que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par conséquent, on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. À moins d'une exigence contraire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société nie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier toute déclaration prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Ces énoncés ne sont donnés qu'à la date de la présente notice annuelle. Se reporter à la sous-rubrique « Facteurs de risque » pour des renseignements portant sur les risques inhérents et les incertitudes se rapportant aux attentes futures. Ces facteurs de risques ne devraient pas être considérés comme exhaustifs.

Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment des hypothèses concernant :

- l'incidence de la conjoncture économique générale mondiale;
- la situation de l'industrie, y compris les modifications apportées aux lois et aux règlements;
- l'intensification de la concurrence;
- la pénurie de personnel ou de gestionnaires qualifiés;
- la disponibilité des marchandises et les fluctuations de leurs prix;
- le rendement financier et opérationnel des fournisseurs et des clients;
- les variations des taux de change ou d'intérêt.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

Héroux-Devtek inc. (la « **Société** » ou « **Héroux-Devtek** ») a initialement été constituée le 17 mars 1942 au moyen de lettres patentes émises en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) sous le nom de Héroux Machine Parts Limited. Les lettres patentes supplémentaires modifiant notamment les pouvoirs d'emprunt, le nom et le capital-actions de la Société ont été émises le 6 juillet 1943, le 17 août 1947, le 13 mars 1967, le 25 mai 1978 et le 15 décembre 1978. La Société a été continuée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par un certificat de continuation daté du 30 septembre 1982. La Société est désormais assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) qui est entrée en vigueur le 14 février 2011.

Le 26 juin 1985, la Société a fusionné avec 2320-4894 Québec inc., société de gestion constituée par les deux membres de la haute direction de la Société à cette époque, Gilles Labbé et Sarto Richer, dans le cadre de la vente par Bombardier Inc. de ses actions dans la Société. En juin 2000, la Société a annoncé qu'elle avait mené à bien son offre publique d'achat visant la totalité des actions de Devtek Corporation (« **Devtek** »), société ouverte dont les actions étaient cotées à la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). Devtek était un fabricant bien établi de systèmes, d'ensembles et de composants destinés à l'industrie aérospatiale établi à Toronto. Après l'acquisition de Devtek, des statuts de modification ont été déposés le 8 septembre 2000 afin de remplacer la dénomination de la Société par sa dénomination actuelle à compter du 12 juin 2000.

Le 30 mars 2006, Héroux-Devtek Aérostructure inc., filiale en propriété exclusive détenue indirectement par la Société, a été liquidée par absorption dans la Société, et l'ensemble de ses éléments d'actif, y compris les trois usines dont elle avait la propriété, a été transféré à la Société. Les activités qu'exerçait antérieurement Héroux-Devtek Aérostructure inc. à Dorval, Les Industries C.A.T. inc. à Montréal et Magtron Precision (« **Magtron** ») à Toronto, ont alors été opérées par la gamme de produits Aérostructure de la Société. Tel qu'il est expliqué ci-après, Les Industries C.A.T. inc. a été fermée en 2010, ses activités ont été incorporées à celles d'autres usines de trains d'atterrissage et l'usine de Dorval a été vendue, dans le cadre du désinvestissement des divisions Aérostructure et Industriels, à Precision Castparts Corporation (« **PCC** »), en août 2012 (voir ci-après).

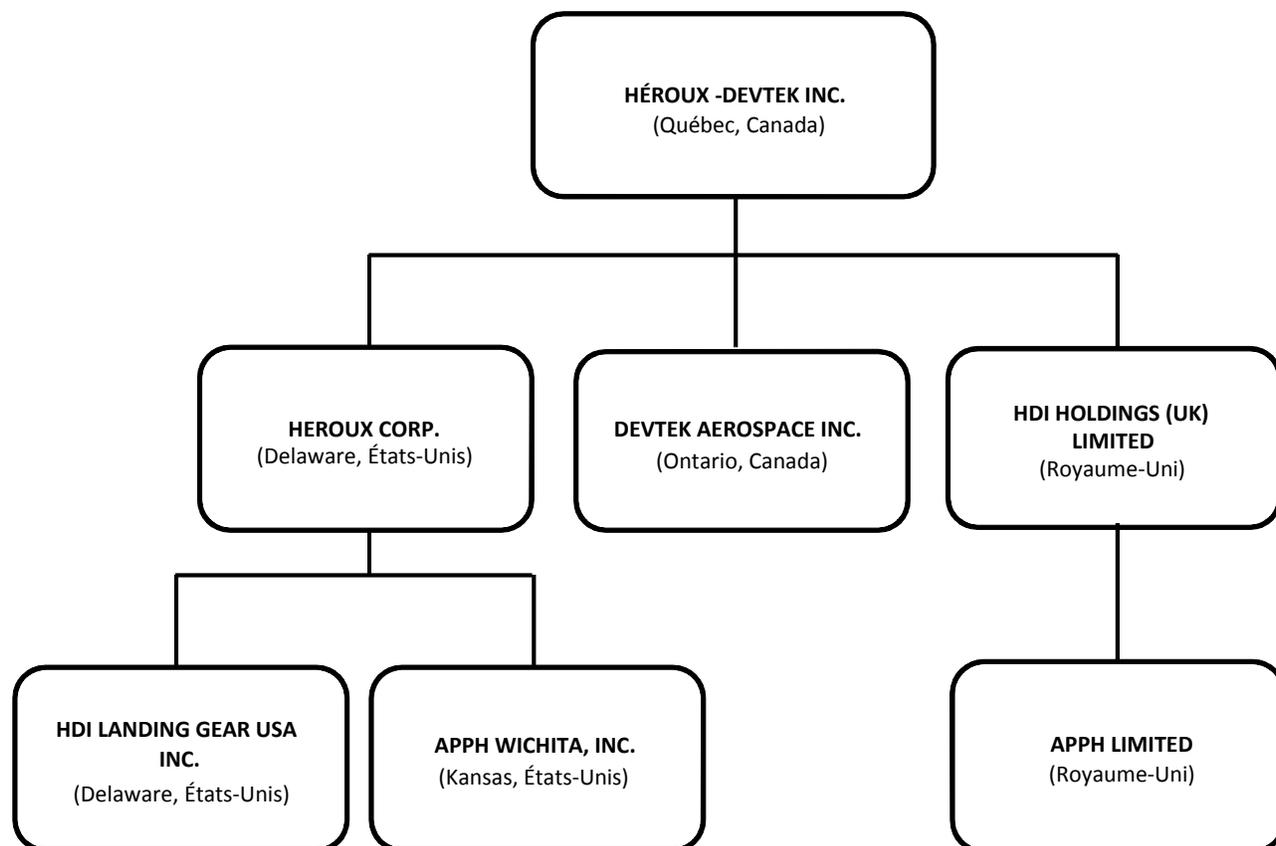
Le 16 juillet 2012, la Société a signé une entente définitive en vue de la vente de la quasi-totalité de ses activités relatives à ses lignes de produits Aérostructure et Industriels à PCC, société ouverte dont les actions sont cotées au New York Stock Exchange (l'« **opération de vente** »). L'opération de vente a été finalisée le 31 août 2012. Antérieurement à l'opération de vente, la gamme de produits Aérostructure faisait partie du secteur de l'aérospatiale de la Société, tandis que la ligne de produits Industriels constituait le secteur Industriels.

Le 3 février 2014, la Société a fait l'acquisition de la totalité du capital-actions d'APPH Limited, basée au Royaume-Uni, et d'APPH Wichita, Inc., basée aux États-Unis (collectivement « **APPH** »), filiales de BBA Aviation Plc. APPH est un fournisseur intégré de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques et d'assemblages destinés aux fabricants d'équipement d'origine (« **OEM** ») et aux marchés des pièces de rechange. APPH Limited est basée à Runcorn, à Nottingham et à Bolton, au Royaume-Uni et APPH Wichita, Inc. est basée à Wichita, au Kansas.

Le bureau principal et siège social de la Société est situé au 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Est, bureau 658, Longueuil (Québec) J4K 5G4. L'exercice de la Société se termine le 31 mars. À moins d'indication contraire, les termes « Société » et « Héroux-Devtek » employés ci-après font référence à Héroux-Devtek inc. et à ses filiales.

1.2 Filiales et liens intersociétés

L'organigramme suivant présente la structure simplifiée de la Société et de ses filiales, qui sont toutes détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement, de même que leur territoire de constitution respectif.



2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

2.1 Aperçu des activités

Héroux-Devtek se spécialise dans la conception, la mise au point, la fabrication ainsi que la réparation et l'entretien de systèmes et de composants de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques destinés au marché de l'aérospatiale.

La Société est l'une des plus importantes entreprises de trains d'atterrissage à l'échelle mondiale et offre au secteur commercial et au secteur de la défense du marché de l'aérospatiale de nouveaux systèmes et composants de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques de même que des produits et services sur le marché secondaire (y compris des pièces de rechange et des services de réparation et d'entretien). La Société est présente sur les marchés européens, nord-américains et asiatiques. Dans le secteur commercial, la Société est présente sur les marchés des gros porteurs commerciaux, des jets d'affaires, des avions régionaux et des hélicoptères. Dans le secteur de la défense, la Société fournit des systèmes, des pièces et des services destinés aux avions militaires principalement aux États-Unis et en Europe. Par conséquent, une part importante des ventes de la Société est réalisée auprès d'un nombre limité de clients situés en Europe, aux États-Unis et au Canada.

La Société exploite également une usine à Toronto (Magtron) qui fabrique des boîtiers électroniques, des échangeurs thermiques et des caissons pour les radars de bord, les systèmes électro-optiques et les commandes d'aéronefs. Cette usine offre des compétences technologiques en matière de brasage sous vide et de brasage par immersion pour l'assemblage des métaux et est devenue la première installation de brasage sous vide de l'aluminium au Canada à obtenir l'accréditation Nadcap. Elle exploite également une usine à Bolton, au Royaume-Uni, qui fabrique des produits de filtres à fluides.

2.2 Description des segments de marchés

Segment de l'Aérospatiale

Le segment de l'Aérospatiale est divisé en deux marchés principaux. Le premier est celui des fabricants d'OEM d'envergure mondiale en aérospatiale, pour lequel la Société fabrique des composants d'assemblages de trains d'atterrissage. Le deuxième est celui du marché secondaire de l'industrie aérospatiale, auquel la Société fournit des composants de trains d'atterrissage de remplacement ainsi que des services de réparation et d'entretien de systèmes hydrauliques et de trains d'atterrissage.

Marché des OEM

L'une des caractéristiques principales de l'industrie aérospatiale est l'utilisation de technologies en rapide évolution pour le développement, la conception et la fabrication de systèmes qui respectent les exigences de rendement spécifiques des utilisateurs finaux.

La chaîne d'approvisionnement des OEM qui exercent des activités dans ce marché est généralement divisée en trois niveaux. Le premier niveau est composé des fournisseurs de systèmes qui possèdent les compétences techniques requises pour concevoir des systèmes complets pour les OEM ainsi que les ressources de gestion et la capacité financière requises pour les produire. Les participants des deuxième et troisième niveaux sont les sous-traitants des fournisseurs et des OEM du premier niveau. Bien que les fournisseurs du premier niveau doivent avoir des compétences semblables à celles des OEM, mais à une échelle adaptée à des sous-systèmes (comme des systèmes complets d'actionnement et de verrouillage de trains d'atterrissage pour les avions), les fournisseurs du deuxième niveau n'ont pas à concevoir les pièces d'un système et fabriquent plutôt des ensembles ou des composants qui requièrent des compétences ou des technologies particulières ou qui peuvent demander le développement de nouveaux procédés de fabrication. Les sociétés du troisième niveau fabriquent des composants moins sophistiqués en utilisant les méthodes de fabrication conventionnelles. La Société est active principalement dans les premier et deuxième niveaux.

Des normes d'assurance de la qualité strictes sont établies par les gouvernements et les principaux donneurs d'ordres. Ces normes sont imposées par contrat d'un niveau de fournisseurs à l'autre et constituent l'une des principales barrières à l'entrée aux premier et deuxième niveaux. Une bonne gestion de la qualité est l'une des conditions de rentabilité de ces niveaux.

Les donneurs d'ordres font affaire avec des sous-traitants choisis qui sont spécialistes tant en conception, en fabrication qu'en procédés, afin de pouvoir fabriquer les sous-systèmes et composants cruciaux. Ces sous-traitants sont plus nombreux et de taille plus petite que les donneurs d'ordres et, selon le niveau, sont spécialisés dans la conception de produits ou peuvent utiliser, de façon uniforme, certaines technologies ou certains procédés de fabrication.

Un nouveau modèle d'avion qui aura du succès sera généralement en production pour une période pouvant aller de 15 à 20 ans et même plus. Il est inhabituel pour les OEM de mettre fin à leur entente contractuelle avec les sous-traitants au cours de la production d'un nouvel appareil lorsque les sous-traitants en question ont grandement contribué à la première phase du programme et plus particulièrement à la phase de conception. Par conséquent, dans la mesure où ils demeurent compétitifs et qu'ils livrent à temps des produits de qualité, les sous-traitants comme la Société sont généralement

en bonne position pour fournir les composants aux OEM pendant toute la durée du programme de production de l'appareil.

Les principaux avionneurs délaissent de plus en plus la fabrication à l'interne pour concentrer leurs efforts sur la commercialisation, la conception, l'assemblage et le service. Cette tendance a déplacé une partie importante des activités de fabrication vers les entreprises du deuxième niveau qui doivent maintenant se spécialiser dans l'intégration de systèmes complets. Les fabricants de trains d'atterrissage, par exemple, doivent maintenant fournir non seulement des trains d'atterrissage, mais aussi tous les systèmes connexes comme les mécanismes de direction et de contrôle, allant des roues, des freins et des pneus à l'habitacle.

Par le passé, les OEM du secteur aérospatial ont été touchés par les cycles économiques et ont, par conséquent, été victimes de fluctuations importantes.

Marché secondaire de l'industrie aérospatiale

Le marché secondaire de l'aviation consiste principalement en la fourniture de pièces de rechange et la réparation et l'entretien d'avions commerciaux et d'avions pour la défense. Comme le marché des États-Unis constitue le plus important marché de l'aviation au monde, les activités de la Société auprès du marché secondaire sont principalement concentrées dans ce marché géographique. Les Américains exploitent aussi la plus grande flotte d'avions pour la défense du monde.

La flotte américaine d'avions est entretenue par diverses entreprises d'entretien, de réparation et de révision (le « MRO ») qui incluent des lignes aériennes, des OEM et des entreprises de réparation de la défense ou des entreprises de réparation indépendantes comme la Société. Les entreprises d'entretien, de réparation et de révision qui entretiennent la flotte américaine d'avions vont donc de la petite entreprise indépendante de réparation aux grandes lignes aériennes et aux grands OEM.

L'acquisition d'APPH permet une exposition accrue aux activités attrayantes liées aux pièces de rechange des marchés américain et européen.

Les normes et les méthodes d'entretien des avions commerciaux sont réglementées par la Federal Aviation Administration (« FAA ») aux États-Unis, par Transport Canada au Canada et par la European Aviation Safety Agency (« EASA ») en Europe. La FAA, Transport Canada et l'EASA s'assurent que les appareils volant aux États-Unis, au Canada et en Europe, respectivement, sont en état de navigabilité et qu'ils sont entretenus par des entreprises de réparation agréées et par du personnel compétent ayant l'expérience et les qualifications requises et disposant de l'équipement nécessaire.

2.3 Décentralisation des activités

La Société exerce des activités dans le secteur de l'aérospatiale et est constituée essentiellement de la ligne de produits Trains d'atterrissage et des activités de Magtron et de Bolton. Ces activités sont gérées de façon décentralisée, de façon à stimuler l'esprit d'entreprise et l'engagement de tous les membres du personnel.

La Société emploie 1 332 personnes et exploite treize installations (compte non tenu du siège social) à Longueuil et à Laval et un laboratoire d'ingénierie et d'essais à Saint-Hubert, au Québec; à Kitchener, à Cambridge et à Toronto, en Ontario; à Springfield et à Strongsville (dans la grande région de Cleveland), en Ohio; à Wichita, au Kansas; à Everett, à Washington, et à Bolton, à Runcorn et à Nottingham, au Royaume-Uni. La Société a son siège social à Longueuil, au Québec.

Le siège social participe aux décisions importantes portant sur la croissance des affaires, y compris les objectifs stratégiques et les objectifs à long terme pour la Société, les fusions et acquisitions, les questions de réglementation, les technologies de l'information, les finances, la fiscalité, les questions juridiques, l'audit interne et la communication de l'information au public. Le siège social procure aussi

de précieux services de supervision et d'ordre administratif ainsi qu'un encadrement au personnel de direction clé des diverses unités d'exploitation.

La gamme de produits Trains d'atterrissage est divisée en trois groupes d'exploitation (région du centre, région de l'Est et région du Royaume-Uni) dans le cadre d'une stratégie de production à l'échelle mondiale afin de maximiser l'efficacité des activités, et ainsi accroître leur rentabilité et leur compétitivité pour permettre une participation à des programmes de plus haut calibre. Les unités d'exploitation sont regroupées en fonction de la complémentarité ou de la similarité de leur compétence clé avec les objectifs de faciliter la gestion, d'améliorer la coordination, de normaliser les processus et de faciliter le partage des meilleures pratiques. La vente et commercialisation, la conception, l'ingénierie et le soutien technique fournissent des services aux trois groupes d'exploitation.

La spécialisation de chaque installation est la suivante :

St-Hubert	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour l'expertise en matière d'ingénierie de conception, de soutien et de savoir-faire techniques, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie
Longueuil	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien ainsi que pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Laval	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication et l'assemblage des actionneurs et la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Wichita	Kansas (États-Unis)	Réparation et entretien ainsi que fabrication de composants et de systèmes hydrauliques
Kitchener	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne à grande taille
Cambridge	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de très grande taille
Everett	Washington (États-Unis)	Centre d'excellence pour l'assemblage final de trains d'atterrissage
Springfield	Ohio (États-Unis)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes et de composants en titane de moyenne à grande taille
Strongsville (grande région de Cleveland)	Ohio (États-Unis)	Centre d'excellence pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Runcorn	Cheshire (Royaume-Uni)	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien, pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage, pour le soutien technique ainsi que pour les essais et l'ingénierie de conception
Nottingham	Nottinghamshire (Royaume-Uni)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Bolton	Westhoughton (Royaume-Uni)	Centre d'excellence pour la conception, la fabrication, l'assemblage et l'essai d'applications de filtration de fluides
Toronto	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour les systèmes électroniques, les échangeurs de chaleur et les cabinets

La Société a développé une expertise en matière d'ingénierie de conception et un savoir-faire technique grâce à son équipe de plus de 70 employés dédiés aux activités de conception. L'équipe de conception travaille dans le bureau d'études situé à Saint-Hubert et à l'usine de Runcorn. Cette équipe de conception utilise divers logiciels pour la modélisation, la conception et l'ébauche ainsi que pour l'analyse des éléments finis et l'analyse dynamique. Elle est également soutenue par les installations d'essai qui sont

composées, notamment, de tours de largage et d'équipement d'essai en environnement et d'essai de fatigue.

La Société a aussi élaboré une organisation de soutien technique destinée à fournir aux OEM et à leurs exploitants un soutien en service de première qualité, y compris un soutien technique, des pièces de rechange, des publications techniques et des services de réparation à l'échelle mondiale. L'équipe de soutien technique est composée de 11 employés situés dans le bureau d'études de Saint-Hubert et à l'usine de Runcorn.

L'usine de Magtron est un fournisseur de composants et d'assemblages de précision pour les industries de la défense et de l'aérospatiale. L'utilisation de ses technologies de jointage de métaux lui permet de fabriquer des boîtiers pour systèmes électroniques, des échangeurs de chaleur et des cabinets pour des systèmes de radar aéroporté, des systèmes électro-optiques et des commandes moteurs des avions. Les ensembles électromécaniques comprennent les diviseurs de puissance utilisés dans les systèmes de radar naval ou encore les interfaces spatiales permettant de manœuvrer et de retirer les charges utiles dans l'espace. Cette usine est située à Toronto, en Ontario, au Canada, et elle compte 58 employés.

L'usine de Bolton est spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de filtration pour les applications aérospatiales, y compris les systèmes hydrauliques. Cette usine est située à Westhoughton, au Royaume-Uni et est composée de 19 employés.

Le tableau qui suit contient une description des postes de direction, l'emplacement des usines et d'autres renseignements portant sur la direction de la Société, au 31 mars 2018.

HÉROUX-DEVTEK INC. Complexe Saint-Charles 1111, rue Saint-Charles Ouest Bureau 658, Tour Est Longueuil (Québec) Canada J4K 5G4 Tél. : 450-679-5450	Direction		
	BRIAN A. ROBBINS Président du conseil	STÉPHANE ARSENAULT Chef de la direction financière	ÉRIC SAUVAGEAU Directeur, Information financière
	GILLES LABBÉ Président et chef de la direction	MARTIN BRASSARD Vice-président directeur et chef de l'exploitation	STÉPHANE RAINVILLE Vice-président, Ressources humaines
	RÉAL BÉLANGER Vice-président directeur, Développement des affaires et projets spéciaux	JEAN GRAVEL Vice-président, Ventes et programmes RÉMY LANGELIER Directeur, Développement des affaires	PATRICK GAGNON Directeur, Audit interne et gouvernance JEAN-PHILIPPE SANCHE Directeur, Affaires juridiques
TRAINS D'ATTERISSAGE			
Dominique Dallaire Vice-président, Région de l'Est (Longueuil, Laval et Wichita) 755, rue Thurber Longueuil (Québec) Canada J4H 3N2 Tél. : 450-679-5454	Jack Curley Vice-président, Région centrale (Kitchener, Cambridge, Springfield, Strongsville et Everett) 15900 Foltz Industrial Parkway Strongsville (Ohio) États-Unis 44149 Tél. : 440-783-5255	Gaétan Roy Directeur général, Région du Royaume-Uni (Runcorn, Nottingham et Bolton) 8 Pembroke Court, Manor Park, Runcorn, Cheshire Royaume-Uni Tél. : 44 (0) 1928 530530	
Daniel Normandin Vice-président, Ingénierie, assurance qualité et environnement 4925, chemin de la Savane St-Hubert (Québec) Canada J3Y 9G1 Tél. : 450-550-2020	Marc-Olivier Gagnon Vice-président, Support technique 4925, chemin de la Savane St-Hubert (Québec) Canada J3Y 9G1 Tél. : 450-550-2020	Rui Furtado Vice-président, Ingénierie et chef des technologies 4925, chemin de la Savane Saint-Hubert (Québec) Canada J3Y 9G1 Tél. : 450-550-2020	
	ACTIVITÉS DE MAGTRON	ACTIVITÉS DE BOLTON	
	Michael Secord Directeur des opérations 1480 Birchmount Rd Toronto (Ontario) Canada M1P 2E3 Tél. : 416-757-2366	Mark Harrison Directeur d'usine Unit 1003 Wingates Industrial Estate Westhoughton, Lancashire BL5 3XU Royaume-Uni Tél. : 44 (0) 1928 530530	

Immeubles

La Société compte quatorze usines, y compris le siège social, dont sept sont situées au Canada, trois au Royaume-Uni et quatre aux États-Unis. Le tableau qui suit décrit brièvement les caractéristiques de chacune des usines :

Emplacement	Taille	Utilisation	État
Longueuil (Québec) Canada	8 956 pi ²	Siège social, chargé de toutes les décisions financières et des décisions importantes portant sur la croissance des affaires	Locataire
Longueuil (Québec) Canada	191 400 pi ²	Réparation et entretien ainsi que finition et assemblage de trains d'atterrissage	Propriétaire
Saint-Hubert (Québec) Canada	28 000 pi ²	Services d'ingénierie fournissant une expertise en matière technique, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie	Propriétaire
Laval (Québec) Canada	45 000 pi ²	Fabrication et assemblage des actionneurs et fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille	Propriétaire
Kitchener (Ontario) Canada	99 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne et grande taille	Propriétaire
Cambridge (Ontario) Canada	108 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de très grande taille	Propriétaire
Toronto (Ontario) Canada	36 000 pi ²	Fabrication de systèmes électroniques, d'échangeurs de chaleur et de cabinets	Locataire
Springfield, Ohio, États-Unis	105 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes et de composants en titane de moyenne à grande taille	Propriétaire
Strongsville (région du grand Cleveland), Ohio, États-Unis	101 600 pi ²	Finition, sous-assemblages et assemblage de trains d'atterrissage	Propriétaire
Runcorn, Cheshire, Royaume-Uni	80 400 pi ²	Réparation et entretien, finition et assemblage de trains d'atterrissage et ingénierie de conception	Locataire
Nottingham, Nottinghamshire, Royaume-Uni	48 000 pi ²	Fabrication de composants de petite à moyenne taille de trains d'atterrissage	Propriétaire
Bolton, Westhoughton, Royaume-Uni	15 000 pi ²	Conception, fabrication, assemblage de filtres et essai d'applications de filtration de fluides	Locataire
Wichita, Kansas, États-Unis	63 000 pi ²	Réparation et entretien et fabrication de systèmes hydrauliques et de composants	Propriétaire
Everett, Washington, États-Unis	21 400 pi ²	Assemblage final des trains d'atterrissage	Locataire

Concurrence

Les marchés dans lesquels la Société est active sont caractérisés par une forte concurrence à l'égard des prix, des délais de livraison et de la qualité des produits et des services.

La Société se classe troisième à l'échelle internationale sur le marché de la fabrication de trains d'atterrissage. Elle est également active dans le marché de la réparation et de l'entretien de trains d'atterrissage et de servomécanismes. Elle est également l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de réparation et d'entretien de trains d'atterrissage d'avions militaires. Les principaux concurrents de Héroux-Devtek sont Safran Landing Systems, UTC Aerospace Systems (« **UTAS** »), Liebherr, Fokker et AAR Corporation (« **AAR** »).

La direction est d'avis que la Société présente un certain nombre d'avantages par rapport à ses concurrents, comme la souplesse et le caractère économique de sa structure administrative, la qualité reconnue et la renommée de ses produits et services, sa présence internationale (Amérique du Nord et Europe) et sa solide équipe d'ingénierie.

Approche en matière de marketing

La majeure partie des affaires de la Société proviennent des avionneurs OEM, des utilisateurs finaux ou des distributeurs. Un des facteurs clés de réussite consiste à participer au développement d'un nouveau programme dès ses débuts. Sur le marché des trains d'atterrissage, cette participation commence dès l'étape de la conception, ce qui permet à la Société de participer au développement de nouveaux programmes à titre de partenaire partageant les risques.

La Société peut créer des occasions de vente en maintenant des relations continues avec sa clientèle, en recueillant de l'information commerciale et en assistant à divers salons professionnels et conférences d'exploitants.

Clientèle

La Société offre des produits et des services à un vaste éventail de clients dans les différents marchés dans lesquels elle exerce des activités, principalement les OEM et les fournisseurs de systèmes du deuxième niveau. Elle compte parmi ses clients commerciaux (non gouvernementaux) Airbus Helicopter, Leonardo Helicopters, BAE Systems, Bell Helicopter Textron, The Boeing Company (« **Boeing** »), Bombardier Aéronautique, Dassault Aviation, Embraer, Lockheed Martin, Safran Landing Systems, Northrop-Grumman, Saab, Sikorsky, The Triumph Group et Cessna/Beechcraft. La Société compte parmi ses clients gouvernementaux l'Armée de l'air américaine, la U.S. Navy, l'Aviation canadienne et des pays membres de l'OTAN.

Principaux clients

Les principaux clients de Héroux-Devtek sont Boeing et l'Armée de l'air américaine. Au cours de l'exercice 2018, environ 36,7 % des ventes totales de la Société ont été réalisées auprès de ces principaux clients. Les principaux clients sont les clients représentant 10 % ou plus des ventes de la Société. Aucun autre client n'a représenté plus de 10 % des ventes consolidées de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été engagés principalement dans le cadre des activités liées aux trains d'atterrissage. Ces frais se rapportent habituellement à des contrats de développement précis et, par conséquent, sont inclus dans les coûts de ces contrats. La Société s'attend à investir environ 5 % de ses ventes totales en recherche et développement par année dans les années à venir.

2.4 Ressources humaines

Le tableau qui suit indique le nombre total d'employés de la Société aux 31 mars 2018 et 2017.

Gamme de produits/Siège social	Nombre d'employés aux 31 mars	
	2018	2017
Trains d'atterrissage	1 234	1 310
Bolton, Royaume-Uni (filtres)	19	18
Toronto (Magtron)	58	60
Siège social	21	20
Total	1 332	1 408

2.5 Questions d'ordre environnemental

Les activités de la Société sont assujetties à certaines lois et à certains règlements environnementaux relatifs aux risques pour l'environnement et la santé humaine. La Société est convaincue qu'elle se conforme substantiellement à l'ensemble des lois et des règlements environnementaux applicables. Certains cas de non-conformité constatés lors de vérifications environnementales ou dans le cadre des activités quotidiennes ont été ou sont en train d'être corrigés à mesure qu'ils sont repérés. Ces cas ont été déclarés, au besoin, aux autorités gouvernementales. Dans tous les cas, des mesures correctives ont été étudiées et des solutions ont été ou sont mises en place. La politique d'entreprise en matière d'environnement a été étudiée, mise à jour et communiquée à l'organisation, et un système de gestion de l'environnement a été établi.

Dans le cadre de son système de gestion de l'environnement, la Société a retenu les services d'auditeurs environnementaux externes pour procéder à des audits de conformité environnementale au moins tous les trois ans dans l'ensemble de ses usines de fabrication. Les plus récents audits de conformité environnementale ont eu lieu au cours de l'année civile 2017 dans 7 usines de fabrication. Aucun des cas de non-conformité évoqués dans les audits de conformité environnementale ne représentait un risque inhabituel pour l'exploitation de la Société. Trois usines de fabrication de la Société sont considérées comme comportant un risque environnemental potentiel plus élevé, en raison de la nature de leurs activités, qui comprennent divers procédés de dépôts électrolytiques et processus chimiques. Ces usines sont auditées sur une base annuelle. La direction de la Société est convaincue qu'elle a pris toutes les mesures appropriées afin de maintenir le risque à un niveau acceptable dans l'ensemble de ses usines de fabrication.

Tel qu'il est susmentionné, la Société est assujettie à plusieurs lois et règlements environnementaux, ce qui pourrait l'obliger dans l'avenir à engager des dépenses en immobilisations en équipement et en installations afin de respecter les exigences de nouvelles lois. La Société s'engage à faire tous les investissements nécessaires afin de se conformer aux exigences et normes en matière d'environnement.

2.6 Facteurs de risque

La Société exploite ses activités dans des secteurs de marché comportant plusieurs facteurs de risque et d'incertitudes. Les risques décrits ci-dessous pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation et ils ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. Pour connaître les autres risques et incertitudes auxquels fait face la Société, veuillez vous reporter à la rubrique « *Gestion du risque* » de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (déposée dans SEDAR, à l'adresse www.sedar.com), laquelle rubrique est intégrée par renvoi à la présente notice annuelle et en fait partie intégrante. Des risques supplémentaires et des incertitudes qui

ne sont pas actuellement connus de la Société ou que, à l'heure actuelle, la Société considère comme étant sans importance pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses activités.

Risques associés aux activités commerciales

Les activités poursuivies par la Société sont soumises à des risques opérationnels, notamment la concurrence d'autres entreprises, le rendement des fournisseurs clés, les garanties relatives au rendement des produits particulièrement pour les produits exclusifs et les contrats de vente d'envergure, les risques liés à la réglementation, l'intégration fructueuse des nouvelles acquisitions, la dépendance envers le personnel clé et les systèmes d'information, lesquels représentent tous des facteurs susceptibles d'entraver la capacité de la Société à respecter ses obligations.

Toutefois, à la lumière des risques opérationnels susmentionnés, la Société a instauré des stratégies et mesures de contrôle visant à réduire leur incidence sur son exploitation. Celles-ci comprennent :

- des processus visant à garantir le déroulement approprié des approbations de soumissions, de la planification et de la réalisation de projets, et l'application de normes de qualité à toutes les étapes de la conception d'un nouveau produit, de la fabrication ou des réalisations d'après dessin et des travaux d'assemblage, de réparation et d'entretien. Ceci inclut l'évaluation de la capacité à atteindre les objectifs en matière de ventes (contrats à prix fermes, clauses d'indexation, etc.) et de coût des produits de même qu'à conclure des ententes à long terme avec ses principaux fournisseurs et à instaurer des processus de soumissions concurrentielles;
- des mesures appropriées de gestion des flux de trésorerie en ayant recours aux avances de clients, dans certains cas, et aux opérations de couverture de change.

La Société est exposée aux risques de litiges dans le cours normal de ses activités de la part d'employés, de clients, de fournisseurs, de concurrents, d'actionnaires, d'organismes gouvernementaux ou d'autres parties qui peuvent prendre la forme d'actions privées, de recours collectifs, de procédures administratives, de mesures réglementaires ou d'autres procédures. Il est difficile d'anticiper ou de quantifier l'issue d'un litige. Les demandeurs dans ces types de poursuites ou de réclamations peuvent chercher à obtenir des montants très importants ou indéterminés, et l'ampleur de la perte éventuelle dans le cadre de ces poursuites ou réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes de temps. Peu importe le résultat, un litige peut entraîner des coûts importants pour la Société. En outre, un litige pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction des activités quotidiennes et des objectifs stratégiques.

Risques associés aux contrats

Bien que la Société ait diversifié sa clientèle au cours des dernières années, le volume des affaires que lui procurent certains clients demeure important. Toute détérioration marquée de la situation financière de ces clients ou la perte par la Société de certaines commandes provenant de ces clients pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats. Il existe également des risques particuliers liés à la capacité de la Société d'exécuter et de signer certains contrats à long terme visant la Société et ses filiales, y compris des risques liés à l'expansion de l'actuel réseau d'installations de la Société ainsi qu'à la capacité de la Société de mener à bien les investissements requis dans des équipements à la fine pointe de la technologie pour la fabrication de composants et l'assemblage de systèmes, dans chaque cas en temps opportun et dans le respect des budgets alloués.

Les programmes des Boeing 777 et 777X font partie intégrante de la croissance à long terme de Héroux-Devtek. La réussite de la réalisation de ce contrat est essentielle pour que la Société parvienne, entre autres objectifs, à récupérer le capital investi, à atteindre ses prévisions de ventes et de croissance de la rentabilité et à démontrer la capacité de la Société à livrer concurrence comme fabricant de trains d'atterrissage de premier niveau pour les avions commerciaux de plus grande taille. Afin d'atténuer ce risque, les programmes des Boeing 777 et 777X font l'objet d'une surveillance constante de la haute

direction, de processus rigoureux de qualification internes et externes et de communications efficaces avec Boeing.

Risques associés aux matières premières

Dans le cadre de ses activités de fabrication et de distribution, la Société se procure diverses matières et divers composants, de même que des services externes. Parmi les principaux articles qu'elle se procure se trouvent des pièces forgées et différents métaux. En ce qui concerne les matières brutes, la Société achète principalement de l'aluminium, de l'acier et du titane. La capacité des fournisseurs de respecter les critères en matière de rendement, de qualité et de délais de livraison est extrêmement importante.

Selon les conditions du marché, les livraisons des forges peuvent être en retard, ce qui peut nuire à la capacité de la Société de livrer à temps les pièces finies. Dans le cadre du processus de planification de la Société, plusieurs mesures ont été prises pour limiter ce risque.

Risques associés aux activités et aux ventes à l'étranger

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, environ 90 % des ventes de la Société (comparativement à 81 % pour l'exercice précédent) ont été réalisées à l'extérieur du Canada, dont 62 % aux États-Unis (comparativement à 58 % pour l'exercice précédent). La majorité des ventes sont en dollars américains. Afin d'atténuer le risque lié aux fluctuations des devises, la Société a mis en place une politique de couverture des devises.

Au 31 mars 2018, la Société était partie à des contrats de change à terme totalisant 110,1 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,3046 dollar canadien par rapport au dollar américain (« \$ CA/\$ US ») (152,4 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,3178 \$ CA/\$ US au 31 mars 2017), la majorité de ces contrats échéant au cours des deux prochains exercices.

Les tableaux qui suivent présentent la distribution des ventes tirées des activités, par pays d'origine et par pays destinataire, au cours des périodes indiquées.

Provenance des ventes :	Exercices clos les 31 mars		
	(%)		
	2018	2017	2016
Canada	51	61	61
États-Unis	27	20	18
Royaume-Uni	22	19	21
Total :	100	100	100

Destination des ventes :	Exercices clos les 31 mars		
	(%)		
	2018	2017	2016
Canada	10	19	20
États-Unis	62	58	55
Royaume-Uni	11	10	11
Autres pays	17	13	14
Total :	100	100	100

Ventes par secteur

Pour l'exercice 2018, les ventes liées au secteur de la défense provenant des activités ont représenté 49,5 % (48,2 % pour l'exercice 2017 et 49,2 % pour l'exercice 2016) des ventes consolidées totales de la Société, comparativement à des ventes liées au secteur commercial de 50,5 % (51,8 % pour l'exercice 2017 et 50,8 % pour l'exercice 2016). L'entretien et la remise à neuf des trains d'atterrissage de la flotte d'avions de l'Armée de l'air américaine représentent désormais une partie moins importante des activités de la Société, principalement en raison de la mise en production de nouveaux trains d'atterrissage conçus par la Société, de l'acquisition d'APPH et de plusieurs nouveaux contrats de défense et contrats commerciaux, notamment le contrat Boeing 777 conclu avec Boeing. Par conséquent, la Société fabrique des systèmes de trains d'atterrissage et des systèmes hydrauliques, des sous-assemblages et des composants connexes pour une large gamme d'aéronefs.

3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les événements et les conditions qui suivent ont eu une incidence sur le développement général des activités de la Société au cours des trois derniers exercices.

Chaque sous-rubrique contient des renseignements à l'égard de l'exercice auquel elle fait référence et ne tient pas compte des événements survenus au cours des exercices subséquents.

Exercice clos le 31 mars 2016 (exercice 2016)

Le 27 mai 2015, suivant la demande d'arbitrage d'UTAS, la Société a conclu un protocole de règlement avec UTAS. Compte tenu de ce règlement, Héroux-Devtek a comptabilisé une charge non récurrente de 11,6 millions de dollars avant impôts, ce qui équivaut à 7,9 millions de dollars, soit 0,22 \$ par action diluée après impôts, dans ses résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice clos le 31 mars 2015. Le règlement définitif, annoncé le 29 mai 2015, incluait la conclusion d'une entente relative aux modalités de la prolongation de deux contrats existants conclus avec UTAS portant sur la fourniture de diverses pièces d'aéronefs.

Le 18 septembre 2015, la Société a annoncé que la société Leonardo Helicopters lui a octroyé un contrat à long terme portant sur la fourniture du train d'atterrissage de l'aéronef à rotors basculants AW609. Aux termes de l'entente, Héroux-Devtek assure la conception, la mise au point, la fabrication, l'assemblage, les essais et la livraison des systèmes complets de trains d'atterrissage destinés à l'appareil AW609. Ce mandat valide pour la durée de vie utile du produit englobe également la fourniture de pièces de rechange. Le travail de conception a commencé en septembre 2015 et est principalement réalisé aux installations de Saint-Hubert (Québec) et de Runcorn (Royaume-Uni), marquant le premier partenariat entre les activités nord-américaines de Héroux-Devtek et Leonardo Helicopters.

Le 30 septembre 2015, la Société a annoncé que la société Boeing lui a octroyé un contrat à long terme portant sur la fourniture d'ensembles d'actionneurs destinés aux programmes des appareils 777 et 777X. Aux termes de l'entente, Héroux-Devtek assure la fabrication, l'assemblage, les essais et la livraison des actionneurs de rentrée des trains d'atterrissage destinés à la production de nouveaux appareils et comblera les besoins en pièces de rechange. Le contrat a débuté en janvier 2017 et élargit la portée d'une entente existante pour inclure le 777X. Héroux-Devtek fournit aussi à Boeing du soutien d'ingénierie pour la mise au point et la qualification de l'actionneur de rentrée du train d'atterrissage principal du 777X.

Le 12 novembre 2015, Héroux-Devtek a annoncé que sa filiale APPH Limited a élargi la portée de l'entente stratégique mondiale de services d'entretien qu'elle avait conclue avec Saab AB, Soutien & Services, Avions régionaux (« **Saab RA** »). Cette nouvelle entente bonifie davantage les services mondiaux de MRO ainsi que le soutien offert aux exploitants de toutes les versions des familles d'avions Saab 340 et Saab 2000. L'élargissement de cette coopération stratégique mondiale permet de mettre en commun l'expertise de Héroux-Devtek comme concepteur et fabricant de trains d'atterrissage et les

capacités, le savoir-faire technique et les connaissances de Saab RA comme exploitant et fournisseur de services dans le secteur de l'aviation. L'entente bonifie les services d'entretien de trains d'atterrissage et de soutien offerts sur une base continue par Saab RA à l'ensemble des exploitants d'appareils Saab 340 et Saab 2000 par l'intermédiaire des installations de Héroux-Devtek situées à Runcorn, au Royaume-Uni et à Wichita, au Kansas. Ces travaux pourront être donnés à contrat par le biais des équipes de soutien aux avions régionaux de Saab situées à Linköping, en Suède, et Ashburn, en Virginie.

Le 2 décembre 2015, la Société a annoncé qu'elle a obtenu le renouvellement d'un important contrat à long terme de la part de l'Armée de l'air américaine portant sur l'entretien et la réparation des trains d'atterrissage des appareils C-130, E-3 et KC-135R. Le contrat à long terme couvre une période s'étirant jusqu'à la fin de l'exercice financier 2021 du gouvernement américain, soit en septembre 2021, y compris les options. Aux termes de l'entente, Héroux-Devtek est également responsable de la fabrication et de la livraison de certaines pièces de remplacement propres à ces appareils.

Le 23 décembre 2015, Héroux-Devtek a annoncé le prolongement d'une entente de fournisseur privilégié avec l'un des principaux fabricants de systèmes de l'industrie aérospatiale. Ce prolongement couvre une période de cinq ans jusqu'à la fin de l'année civile 2023. L'entente stratégique s'accompagne de commandes pour la fabrication d'importants composants complexes de trains d'atterrissage destinés à trois programmes de gros porteurs commerciaux. D'après les prévisions actuelles à l'égard de ces trois programmes, la valeur totale de cette entente pluriannuelle pourrait atteindre 100 millions de dollars. La fabrication est principalement effectuée aux installations de la Société situées à Kitchener, en Ontario et à Laval, au Québec.

Le 17 février 2016, la Société a annoncé qu'elle a signé un protocole d'accord avec la société Hanwha Corporation (« **Hanwha** ») de la République de Corée portant sur la phase de développement de l'ingénierie et de la fabrication du chasseur KF-X. Aux termes du protocole d'accord, Héroux-Devtek entreprend la phase de conception et de développement dans le but de mettre au point conjointement avec Hanwha le système de trains d'atterrissage. L'ingénierie, les essais et la qualification sont effectués dans les installations d'ingénierie de la Société situées à Runcorn, au Royaume-Uni et à Saint-Hubert, au Québec. Les travaux d'ingénierie devraient s'échelonner sur plusieurs années. Le gouvernement sud-coréen a confié à Korea Aerospace Industry (« **KAI** ») le mandat de mettre au point le KF-X, un chasseur de la 4,5^e génération, tandis que Héroux-Devtek et Hanwha ont été sélectionnées pour développer le système de trains d'atterrissage de l'appareil pour KAI. Selon les prévisions concernant ce programme, la production en série devrait commencer en 2023 et le premier appareil de production devrait être livré en 2026. Il est prévu que 120 chasseurs seront produits d'ici 2032.

Exercice clos le 31 mars 2017 (exercice 2017)

Le 25 mai 2016, Héroux-Devtek a annoncé que son usine située à Laval, au Québec, qui fabrique un système de verrous de portes destiné au programme du F-35, a reçu une reconnaissance importante pour sa performance de la part de la société Lockheed Martin à Fort Worth, au Texas. Le prix souligne la qualité exceptionnelle et le respect des délais de livraison des produits destinés au programme du F-35 et fabriqués par Héroux-Devtek à son usine de Laval. Le prix était remis à 25 fournisseurs sur un nombre total d'environ 1 200. Héroux-Devtek a également prolongé son entente actuelle avec Lockheed Martin pour la production des systèmes de verrous de portes du F-35 à l'usine de Laval. Les systèmes de verrous de portes ont été conçus et qualifiés par l'équipe d'ingénierie de Héroux-Devtek aux termes d'un contrat signé en 2004 et sont fabriqués depuis par la Société pour toutes les versions du F-35.

Le 1^{er} juin 2016, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'assemblage final du lot de préproduction du train d'atterrissage destiné au Boeing 777. Cet événement représente une étape importante pour la Société en vue de la réalisation du contrat à long terme conclu avec la société Boeing portant sur la fourniture de systèmes complets de trains d'atterrissage destinés aux avions Boeing 777 et 777X.

Le 12 juillet 2016, Héroux-Devtek a annoncé qu'elle avait livré le premier ensemble de trains d'atterrissage destiné au Boeing 777. Cet événement marque une autre étape très importante en vue de

la réalisation par la Société du contrat à long terme conclu avec Boeing portant sur la fourniture de systèmes complets de trains d'atterrissage destinés aux avions Boeing 777 et 777X.

Le 30 août 2016, la Société a annoncé qu'elle avait signé un contrat à long terme avec Hanwha portant sur la phase de conception et de mise au point du chasseur KF-X. Ce contrat fait suite à la signature d'un protocole d'accord en février 2016.

Le 4 novembre 2016, Héroux-Devtek a annoncé qu'elle avait obtenu d'Embraer un mandat supplémentaire portant sur la fourniture de composants et d'assemblages de trains d'atterrissage destinés à l'appareil KC-390. Le contrat élargit la portée d'une entente existante et s'échelonne sur toute la durée du programme. Aux termes de l'entente, Héroux-Devtek assurera la fabrication, l'assemblage et la livraison de composants de trains d'atterrissage pour la production des nouveaux appareils, en plus de combler les besoins en pièces de rechange. Le travail sera réalisé à certaines installations de Héroux-Devtek situées au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada.

Le 10 novembre 2016, la Société a annoncé qu'elle avait signé un contrat avec BAE Systems, située au Royaume-Uni, portant sur la fabrication d'ensembles complets de trains d'atterrissage destinés au Hawk, un avion d'entraînement à réaction perfectionné. Aux termes de l'entente, Héroux-Devtek fabriquera et assemblera des ensembles complets de remplacement de trains d'atterrissage et des actuateurs hydrauliques qui seront livrés à BAE Systems. Les ensembles seront installés sur la flotte d'avions Hawk d'un client à l'exportation dans le cadre de son programme d'entretien planifié des aéronefs. Ces nouveaux ensembles de remplacement aideront ce client à prolonger de manière significative la durée de vie utile des aéronefs. La valeur du contrat est évaluée à environ 11,0 millions de dollars, sur la base des taux de change en vigueur. Les livraisons ont commencé à la fin de 2017 et s'échelonnent approximativement jusqu'au milieu de l'année civile 2019.

Le 14 décembre 2016, Héroux-Devtek a annoncé qu'elle avait signé un contrat avec la société de défense et de sécurité suédoise Saab AB (« Saab ») portant sur la fabrication de systèmes complets de trains d'atterrissage destinés au chasseur Gripen E. Aux termes de l'entente, Héroux-Devtek assurera la fabrication, l'assemblage et la livraison de systèmes complets de trains d'atterrissage destinés au Gripen E. Ces activités seront principalement réalisées aux installations de la Société situées au Royaume-Uni. L'étape de la conception et de la mise au point du train d'atterrissage est en voie d'être finalisée par l'équipe d'ingénierie de Héroux-Devtek qui œuvre au Royaume-Uni.

Le 14 décembre 2016, la Société a annoncé qu'en raison d'ajustements des cadences de production de certains programmes, notamment celui du Boeing 777 et 777X pour lequel la Société est en voie d'accélérer la production des systèmes complets de trains d'atterrissage, elle ne sera pas en mesure d'atteindre son objectif de réaliser des ventes annuelles d'environ 500 millions de dollars pour son exercice 2019. Par conséquent, Héroux-Devtek a retiré ses prévisions financières. La direction de la Société a donc récemment indiqué que les conséquences de ces ajustements étaient les suivantes : (i) le retrait des prévisions de croissance à long terme des ventes publiées conjointement avec les résultats financiers de l'exercice 2016, qui prévoyaient antérieurement des ventes de 500 millions de dollars pour l'exercice 2019; (ii) la prévision d'un recul des ventes en pourcentage à un chiffre, dans le bas de la fourchette, au cours de l'exercice 2018, par rapport aux ventes prévues pour l'exercice 2017, et (iii) après une année de transition au cours de l'exercice 2018, la prévision d'une croissance progressive des ventes qui atteindront entre 480 millions de dollars et 520 millions de dollars pour l'exercice 2021, exclusion faite des acquisitions potentielles. Comme prévu, les ventes sont demeurées relativement stables au cours de l'exercice 2017, par rapport à celles de l'exercice 2016.

Le 27 mars 2017, Héroux-Devtek a informé ses parties prenantes d'une mise à jour à propos de ses affaires courantes auprès de l'Armée de l'air américaine. À la suite d'une demande de proposition de la part de l'Armée de l'air américaine, Héroux-Devtek a soumis une proposition conjointe pour un contrat global de logistique basé sur la performance (*Performance Based Logistics*) afin de fournir une solution complète de chaîne d'approvisionnement visant à répondre à tous les besoins pour des pièces de trains d'atterrissage destinées aux appareils C-130, KC-135 et E-3. La proposition conjointe de la Société n'a pas

été retenue par l'Armée de l'air américaine. La Société demeure sous contrat auprès de l'Armée de l'air américaine pour la réparation et l'entretien des trains d'atterrissage, ainsi que la fabrication et la livraison de certaines pièces de remplacement pour ces appareils. Héroux-Devtek prévoit que son volume d'affaires selon les termes de l'entente actuelle sera progressivement réduit au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2019. La Société a également indiqué qu'elle évaluerait ses options possibles aux termes des procédures actuelles à la suite de la décision de l'Armée de l'air américaine.

Exercice clos le 31 mars 2018 (exercice 2018)

Le 26 avril 2017, Héroux-Devtek a annoncé que les salariés syndiqués de son usine de produits de trains d'atterrissage de Longueuil, au Québec, s'étaient prononcés en faveur d'une convention collective de trois ans qui sera en vigueur jusqu'au 30 avril 2020. Le renouvellement de la convention concerne environ 255 salariés membres de la section locale 1956 d'Unifor.

Le 25 mai 2017, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec son syndicat de prêteurs visant la modification et la mise à jour de sa facilité de crédit existante, lui permettant d'emprunter des fonds dans toute devise autorisée par les prêteurs afin de financer le fonds de roulement et les dépenses en immobilisations et aux autres fins générales de l'entreprise, y compris les acquisitions (la « **convention de crédit modifiée et refondue** »). La convention de crédit modifiée et refondue est garantie par tous les actifs de la Société et est assujettie à certaines clauses restrictives et à des garanties d'entreprise accordées par ses principales filiales (dont les actifs sont également donnés en garantie). La convention de crédit modifiée et refondue a été prolongée pour une période de trois ans et une nouvelle échéance a été fixée au 24 mai 2022.

Le 2 octobre 2017, Héroux-Devtek a annoncé la conclusion d'une convention visant l'acquisition de Compañía Española de Sistemas Aeronauticos, S.A. (« **CESA** »), une filiale d'Airbus SE (PA : AIR), pour un prix d'achat de 140 millions d'euros (soit environ 205 millions de dollars) pour la valeur de l'entreprise, sous réserve des ajustements de clôture habituels. CESA a son siège social à Madrid, en Espagne, et elle est l'un des plus grands fournisseurs européens de systèmes de mécanique des fluides et électromécaniques de l'industrie aérospatiale. Ses principales gammes de produits comprennent des trains d'atterrissage ainsi que des systèmes d'actionnement et hydrauliques. Cette transaction permettra à la Société d'accroître sa présence auprès d'Airbus SE, lui procurant ainsi un meilleur accès à l'un des plus importants avionneurs au monde. Cette transaction accroîtra également la présence d'Héroux-Devtek en Europe, en lui permettant d'étendre sa gamme de produits et de services aux activités complémentaires, d'ajouter un vaste portefeuille de droits de propriété intellectuelle et de lui donner accès à un important contenu sur plusieurs programmes d'aéronefs et clients clés.

Le 27 février 2018, la Société a annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition auprès de Phillips Service Industries Inc. de Beaver Aerospace & Defense Inc. et de sa filiale en propriété exclusive PowerTHRU Inc. (« **Beaver** »), au prix d'achat d'environ 23,5 millions de dollars américains, dont un solde de 2,5 millions de dollars américains à payer au cours des deux années suivant la clôture. Beaver est un fabricant intégré verticalement dont le portefeuille de produits conçus par l'entreprise est en croissance. Beaver assure la conception et la fabrication de vis à billes sur mesure à partir d'une variété de matériaux selon les exigences des clients et des applications ainsi que la conception, la fabrication, l'assemblage ainsi que les tests des actionneurs électromécaniques. Cette transaction permettra à Héroux-Devtek d'étendre sa gamme de produits aérospatiaux aux vis à billes et aux systèmes d'actionnement et de consolider sa présence en Amérique du Nord, tout en étant complémentaire aux activités de la Société et de CESA. De plus, la Société compte mettre à profit les relations que Beaver entretient avec des OEM et des fournisseurs chefs de file du secteur des vis à billes et des systèmes d'actionnement pour faciliter son entrée sur ce marché, particulièrement aux États-Unis. L'acquisition lui permettra également de profiter d'occasions de ventes croisées et de gains de productivité.

Le 15 mars 2018, Héroux-Devtek a annoncé des rajustements d'effectifs d'environ 60 employés à son usine de Longueuil. À la suite du non-renouvellement des services fournis à l'Armée de l'air américaine

qui a été annoncé le 27 mars 2017, la Société a été contrainte de modifier ses activités d'entretien et de réparation à son usine de Longueuil.

Faits récents

Le 16 mai 2018, la Société a annoncé la conclusion d'une convention de quatre ans avec AAR. Aux termes de l'entente, Héroux-Devtek exécutera la remise à neuf nécessaire des ensembles de train d'atterrissage des appareils KC-135, la fabrication de pièces de rechange pour les appareils C-130 et KC-135 et la fabrication d'autres composants de train d'atterrissage, le tout à l'appui d'un contrat récemment accordé à AAR par l'Armée de l'air américaine.

4. DIVIDENDES

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucun dividende sur ses titres, et elle n'a pas l'intention d'en verser sur l'un ou l'autre de ses titres dans un avenir prochain.

Sous réserve des droits des porteurs d'actions d'autres catégories ou séries particulières ayant priorité sur les actions ordinaires, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir tous les dividendes déclarés par la Société. Les actions privilégiées de premier rang et les actions privilégiées de second rang auront priorité sur les actions ordinaires, et les actions privilégiées de premier rang auront priorité sur les actions privilégiées de second rang en ce qui a trait au versement de dividendes.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société comporte un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 36 218 572 actions étaient en circulation au 31 mars 2018 et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang (collectivement, les « **actions privilégiées** »), dont aucune n'était en circulation au 31 mars 2018.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en tout temps, en une ou plusieurs séries, comme peut le déterminer le conseil d'administration de la Société. À leur émission, les actions privilégiées auront priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et au remboursement du capital. Les actions privilégiées de second rang auront un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ni d'y assister ou d'y voter.

Actions ordinaires

Sous réserve des droits, avantages, restrictions et conditions applicables aux actions privilégiées en tant que catégorie, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs les droits suivants : (i) un droit de vote par action ordinaire détenue, qui pourra être exercé lors de la tenue d'un vote des actionnaires, (ii) le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société autre que les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et (iii) le droit au partage proportionnel du reliquat des actifs de la Société au moment de sa liquidation ou de sa dissolution.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « HRX ». Le tableau qui suit indique la fourchette des prix à la clôture du marché sur la TSX et le volume sur la TSX des actions négociées sur une base mensuelle pour chacun des mois du dernier exercice clos :

Période	Haut	Bas	Volume (actions ordinaires)
2017			
Avril	12,26	11,53	275 263
Mai	13,25	11,77	441 959
Juin	14,70	13,03	361 999
Juillet	14,60	12,35	128 863
Août	13,80	12,46	138 861
Septembre	13,48	12,50	97 666
Octobre	14,94	13,50	927 159
Novembre	15,13	13,74	264 799
Décembre	15,71	13,48	258 029
2018			
Janvier	15,49	14,03	153 081
Février	15,24	13,89	201 529
Mars	15,42	14,44	418 966

Placements antérieurs

Pour plus de renseignements sur les placements antérieurs au cours de l'exercice 2018 de chacune des catégories de titres non inscrits, prière de se reporter à la rubrique « Capital émis » dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 qui figure sur le site Web de la Société, à l'adresse www.herouxdevtek.com ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

7. ACTIONS ENTIÉRCÉES ET ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

À la connaissance de la Société, aucun des titres de la Société n'est actuellement entiercé.

Aux termes d'une convention des actionnaires datée du 13 novembre 2014 et conclue entre 2945-0228 Québec inc., société détenue en propriété exclusive par Gilles Labbé, et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), par laquelle 9356-9283 Québec inc. (« 9356 »), société détenue en propriété exclusive par Gilles Labbé, est maintenant liée (la « convention des actionnaires »), au moment, le cas échéant, où 9356 détiendra 2 600 000 actions ordinaires de la Société ou moins, la Caisse bénéficiera d'un droit de priorité pour acquérir des actions ordinaires de la Société que 9356 a l'intention de transférer. La convention des actionnaires prévoit également que les parties doivent obtenir le consentement écrit préalable de l'autre partie afin d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de la Société à l'égard de certaines questions portant entre autres sur des modifications relatives à la nature des activités de la Société, aux statuts constitutifs ou aux règlements administratifs de la Société ou à la structure de son capital-actions et, dans certains cas, sur la distribution d'actifs par la Société. La convention des actionnaires peut être résiliée au moyen d'un consentement écrit des parties ou si une des parties devient insolvable, est déclarée en faillite ou est dissoute, si la participation de la Caisse dans la Société est inférieure à 10 % ou si la participation de 9356 dans la Société est inférieure à 5 %.

Le 13 novembre 2014, Héroux-Devtek et la Caisse ont également conclu une convention des droits de l'investisseur (la « convention des droits de l'investisseur »), en vertu de laquelle la Caisse bénéficie notamment d'un droit de préemption, du droit de recommander un candidat à l'élection au conseil d'administration de la Société et du droit d'obtenir certains renseignements, sous réserve d'une obligation de confidentialité et de la législation sur les valeurs mobilières applicable.

**TITRES ENTIÉRCÉS ET TITRES ASSUJETTIS
À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION**

Catégorie	Nombre de titres entiercés ou assujettis à des restrictions contractuelles lors du transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	2 600 000	7,18 %

8. ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Les noms, provinces et pays de résidence des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, leurs fonctions principales et l'année depuis laquelle les administrateurs siègent au conseil d'administration figurent dans le tableau ci-après.

Administrateurs

Chacun des administrateurs a occupé son poste de façon continue depuis la date où il a été élu ou nommé pour la première fois. Le mandat en cours de chaque administrateur prendra fin immédiatement avant l'élection des administrateurs à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, prévue pour le 10 août 2018.

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2018
Nathalie Bourque ⁽¹⁾ Québec, Canada	Administratrice de sociétés. Consultante en relations publiques, relations gouvernementales et communications financières. Depuis 2012, membre du conseil et du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise d'Alimentation Couche-Tard inc. Depuis 2017, membre du Conseil et du comité d'audit et présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance de The Hydrothecary Corporation. De 2005 à 2015, vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales, de CAE Inc. Avant 2005, associée du Cabinet de relations publiques NATIONAL.	2015	4 000

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2018
Paule Doré ⁽²⁾ Québec, Canada	Administratrice de sociétés. Au cours des 25 dernières années, elle a siégé aux conseils d'administration d'entreprises canadiennes cotées en Bourse, dont entre autres Ault Food Ltd, AXA Canada, Covitec, Groupe Laperrière Verrault (GLV) et Cogeco Inc. Elle a également présidé des conseils d'administration dans les secteurs associatifs et sans but lucratif. Entre 1990 et 2006, elle a fait partie de la haute direction de CGI Inc en tant que vice-présidente exécutive et Chef de la direction corporative. Elle est présentement membre du Conseil d'administration de CGI, de l'Institut de la gouvernance d'organismes publics et privés (IGOPP) et du Musée Pointe-à-Callières.	2010	17 000 ⁽³⁾
Pierre Fitzgibbon ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Associé directeur chez Partenaires Walter Capital depuis 2015. De 2007 à 2014, président et chef de la direction chez Atrium Innovations. De 2002 à 2007, postes de haute direction comportant des responsabilités liées au développement de l'entreprise, aux finances, aux fusions et acquisitions et à la planification stratégique au sein de la Banque Nationale du Canada. Avant de se joindre à la Banque Nationale du Canada, M. Fitzgibbon a occupé plusieurs postes en finance, en développement de l'entreprise et en développement des affaires chez Télésystèmes Mobiles International, chez Chase Capital Partners Hong Kong, chez Domtar et chez PricewaterhouseCoopers.	2018	8 300
Gilles Labbé Québec, Canada	Président et chef de la direction, Héroux-Devtek.	1985	3 630 767 ⁽⁵⁾
Louis Morin ⁽¹⁾ Québec, Canada	Depuis juin 2010, président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels. Jusqu'au 31 mars 2009, vice-président et chef de la direction des finances de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.	2008	20 000
James J. Morris ⁽²⁾ Washington, É.-U	Administrateur de sociétés et consultant. Jusqu'au 31 décembre 2006, vice-président, Ingénierie et fabrication de Boeing Commercial Airplanes.	2013	20 000
Brian A. Robbins ⁽²⁾ Ontario, Canada	Président et chef de la direction, Exco Technologies Limited.	2000	50 000 ⁽⁶⁾

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2018
Andrew John Stevens ⁽¹⁾ Cheltenham, Royaume-Uni	Administrateur de sociétés. En 2018, nommé président non membre de la direction du conseil d'administration de Praesidiad. Jusqu'en novembre 2011, chef de la direction de COBHAM plc. De septembre 2005 à décembre 2009, chef de l'exploitation de COBHAM plc. M. Stevens est ingénieur agréé et titulaire d'un baccalauréat avec très grande distinction en ingénierie de production de l'Université Aston. Il est Fellow de la Royal Aeronautical Society et de l'Institution of Electrical Engineers et s'est vu décerner un doctorat honorifique ès sciences en 2013.	2014	12 500

- (1) Membre du comité d'audit
(2) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
(3) Ces actions sont détenues par Fiducie Paule Doré, fiducie contrôlée par M^{me} Paule Doré.
(4) M. Fitzgibbon a été nommé au conseil d'administration le 6 février 2018.
(5) De ce nombre, 3 587 738 actions ordinaires sont détenues par 9356-9283 Québec inc., société contrôlée par M. Gilles Labbé.
(6) De ce nombre, 40 000 actions ordinaires sont détenues par 1155924 Ontario Limited, société dont M. Brian A. Robbins et sa famille ont la propriété exclusive.

Hauts dirigeants

Nom du haut dirigeant	Poste au sein de la Société	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2018
Gilles Labbé	Président et chef de la direction	3 630 767 ⁽¹⁾
Réal Bélanger	Vice-président directeur, Développement des affaires et projets spéciaux	66 497
Martin Brassard	Vice-président et chef de l'exploitation	145 904
Stéphane Arsenault	Chef de la direction financière	36 849 ⁽²⁾

- (1) De ce nombre, 3 587 738 actions ordinaires sont détenues par 9356-9283 Québec inc., société contrôlée par M. Gilles Labbé.
(2) De ce nombre, 1 100 actions ordinaires sont détenues par M^{me} Marisa Alfieri, conjointe de M. Stéphane Arsenault.

Au 31 mars 2018, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété effective, directement ou indirectement, de 4 011 817 actions ordinaires représentant environ 11,1 % des actions ordinaires en circulation de la Société, ou exerçaient un contrôle sur ces actions ordinaires.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction des finances d'une société qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs ou (ii) après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du chef de la direction ou du chef de la direction des

finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été au cours des 10 ans précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, lorsque cette personne exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation des fonctions de cette personne, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a été poursuivi, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou fait l'objet de la nomination d'un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci ou ne s'est vue imposer une autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

9. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs indépendants qui ont préparé le rapport des auditeurs aux actionnaires de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé à la Société qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce code est équivalent ou semblable aux codes de déontologie applicables aux comptables professionnels agréés dans les autres provinces du Canada.

10. LE COMITÉ D'AUDIT

Après examen des exigences du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »), le conseil d'administration est d'avis que la Société respecte les pratiques qui y sont énoncées. Le texte qui suit présente la situation de la Société relativement aux exigences du Règlement 52-110 et a été préparé conformément à l'Annexe 52-110A1 — *Informations sur le comité d'audit à fournir dans la notice annuelle*.

Charte du comité d'audit

Le conseil d'administration de la Société a établi un comité d'audit (le « **comité d'audit** »). Le mandat du comité d'audit adopté par le conseil d'administration de la Société en 1996 et révisé annuellement figure à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

À la fin de l'exercice clos le 31 mars 2018, le comité d'audit était composé des quatre membres suivants : M^{me} Nathalie Bourque, M. Louis Morin, M. Andrew John Stevens et M. Pierre Fitzgibbon. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du Règlement 52-110, ce qui signifie que chacun d'eux (i) n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la Société, autre que le fait qu'ils sont des administrateurs de celle-ci et (ii) a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société.

Formation et expérience pertinentes

Chacun des membres du comité d'audit a développé une expérience et une expertise considérables relativement aux questions financières et comptables, lesquelles sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions respectives à titre de membres du comité d'audit. Plus précisément, chacun d'eux a développé et acquis (i) une compréhension des principes comptables utilisés par la Société dans la préparation de ses états financiers, (ii) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables relativement au calcul des prévisions, des charges de régularisation et des réserves, (iii) de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse et l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société, ou de l'expérience dans la supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant des activités de cette nature et (iv) une compréhension des contrôles internes et des procédures relatives à la communication de l'information financière.

Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions à titre de membre du comité d'audit :

Nathalie Bourque

M^{me} Bourque est administratrice de la Société et membre du comité d'audit depuis 2015. Elle est actuellement membre du conseil et du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise d'Alimentation Couche-Tard inc. et membre du conseil et du comité d'audit et présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance de The Hydrothecary Corporation. Depuis 2016, M^{me} Bourque est présidente pour le Québec du conseil de Hill+Knowlton Strategies. De 2005 à 2015, elle était vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales, de CAE Inc. Avant 2005, elle était associée responsable des relations avec le public chez NATIONAL.

Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon est administrateur de la Société et a été nommé à titre de membre du comité d'audit en février 2018. M. Fitzgibbon est actuellement associé directeur chez Partenaires Walter Capital, une société de placements privés basée à Montréal. De juillet 2007 à juin 2014, il a occupé le poste de président et chef de la direction chez Atrium Innovations, qui exerçait ses activités dans huit pays. De 2002 à 2007, il a travaillé à la Banque Nationale du Canada où il a occupé divers postes de haute direction comportant des responsabilités liées au développement de l'entreprise, aux finances, aux fusions et acquisitions et à la planification stratégique. De 1999 à 2002, il a été président et directeur général chez New World Mobility, un fournisseur de services sans fil de Hong Kong. Il a aussi occupé plusieurs postes de haute direction en finance, en développement de l'entreprise et en développement des affaires chez Télé systèmes Mobiles International au Canada et en Asie, chez Domtar et à La Corporation des Tapis Peerless. Il siège actuellement au conseil d'administration de WSP Group et il a siégé à plusieurs autres conseils au fil des ans, notamment ceux de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de Transcontinental Inc., de Lumenpulse, d'Ariane Phosphate, d'Acasti Pharma et de Neptune Bioressources.

Mr. Fitzgibbon est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires du HEC Montréal, il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et détient un certificat en gestion générale de la Harvard Business School.

Louis Morin

M. Morin est administrateur de la Société et a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mars 2008. Il est président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels, depuis juin 2010. Du 15 janvier 2007 au 31 mars 2009, il a été vice-président et chef de la direction financière de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.

M. Morin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et possède le titre de Certified Public Accountant (CPA).

Andrew John Stevens

M. Stevens est administrateur de la Société et membre du comité d'audit depuis 2014. À l'heure actuelle, il occupe les fonctions d'administrateur de sociétés et de consultant pour différentes sociétés notamment, il est président non membre de la direction du conseil d'administration de Praesidiad. M. Stevens a de l'expérience dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense à l'échelle mondiale. De 1976 à 1994, il a travaillé pour le Dowty Group, un important fabricant anglais d'équipements de bord. De 1994 à 1996, il a travaillé pour Bowthorpe plc. De 1996 à 2000, il a d'abord agi en tant que directeur général et, ensuite, comme chef de l'exploitation de Messier-Dowty (maintenant Safran Landing Systems). De 2001 à 2003, il a occupé le poste de directeur général de la défense aérospatiale chez Rolls Royce. Enfin, de 2003 à 2012, il était membre du conseil d'administration de Cobham plc, où il a occupé plusieurs postes dont celui de directeur général de groupe, Systèmes aérospatiaux, de chef de l'exploitation et de chef de la direction. Son expérience susmentionnée en gestion lui a permis d'acquérir une grande compréhension des problèmes financiers auxquels font face les sociétés œuvrant dans le secteur de l'aérospatiale.

M. Stevens est membre du comité des ressources humaines et président du comité de gouvernance de CAE Inc. et membre du comité des ressources humaines et du comité d'audit de De la Rue plc.

M. Stevens est titulaire d'un baccalauréat en ingénierie de production de l'Université Aston, au Royaume-Uni, et est Fellow de la Royal Aeronautical Society et de l'Institution of Electrical Engineers. Il est membre de l'Institute Production and Engineer.

Politiques d'approbation au préalable

Le conseil d'administration de la Société et le comité d'audit ont adopté des politiques portant sur les services rendus par les auditeurs externes.

Des services particuliers peuvent être rendus par les auditeurs externes de la Société qui ne sont pas incompatibles, en raison de leur nature, avec le maintien de leur indépendance professionnelle. Certains des services qui incombent aux auditeurs relèvent de la loi et sont regroupés, ci-après, sous le titre « Services d'audit ». D'autres services, figurant sous les titres « Services liés à l'audit » et « Services fiscaux », peuvent être rendus, au gré de la direction de la Société, par les auditeurs externes ou par d'autres fournisseurs. Certains types de services décrits sous le titre « Services interdits » ci-après, ne peuvent, en règle générale, sauf dans certains cas précis, être fournis par les auditeurs externes sans avoir une incidence défavorable sur leur indépendance professionnelle.

Services d'audit

- services d'audit des états financiers consolidés annuels de la Société;
- services d'audit des états financiers annuels de certaines entités ou groupes reliés;
- révision des notices annuelles, des rapports de gestion, des circulaires de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents d'information annuels de la Société;
- lecture des états financiers trimestriels consolidés de la Société;
- révision des prospectus et d'autres documents de financement de la Société et délivrance des approbations pertinentes, de lettres d'accord ou d'autres lettres requises par les parties intéressées;
- recherche comptable et consultation en matière d'application des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Services liés à l'audit

- services d'audit des états financiers annuels des régimes d'avantages sociaux des employés;
- préparation de rapports spéciaux requis par des tiers pour exécuter certaines obligations contractuelles ou autres incombant à la Société ou à l'une de ses filiales ou à l'un des membres du même groupe qu'elle;
- vérifications spéciales des procédures de contrôle;
- vérification des systèmes d'information non effectuée dans le cadre des services d'audit;
- services de vérification diligente afin d'assister la direction dans le cadre d'investissements de nature commerciale ou de décisions portant sur le désinvestissement;
- services-conseils en préparation de la conformité au Règlement 52-109.

Services fiscaux

- préparation et/ou révision des déclarations de revenus ou autres déclarations des unités d'exploitation nationales ou étrangères de la Société;
- consultations avec les autorités nationales ou étrangères portant sur le respect des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu ou à la planification fiscale, y compris les impôts de nature fédérale, provinciale, d'État et les impôts sur le capital; le financement des impôts sur le plan international, l'élaboration de stratégies de structuration et de rapatriement; l'élaboration de stratégies visant l'imputation des pertes; la délivrance d'avis portant sur les dépenses en recherche et développement;
- consultations portant sur le risque lié à l'établissement des prix de cession interne et à son évaluation;
- régimes de rémunération des dirigeants, y compris les régimes de retraite, d'options d'achat d'actions et de rémunération différée;

- conformité aux impôts étrangers et planification fiscale relative à ceux-ci, y compris les services de préparation des déclarations de revenus applicables;
- conseils portant sur les impôts relatifs aux bureaux à l'étranger à l'égard de projets d'impôts sur le plan international, et coordination de ceux-ci;
- discussions portant sur les développements récents en matière d'impôts et réponse aux questions s'y rapportant au fur et à mesure qu'elles sont soulevées;
- soutien à l'égard des vérifications effectuées par les autorités fiscales;
- conseils portant sur les taxes à la consommation.

Autres services

La traduction de l'information financière, incluant les états financiers, rapports de gestion, communiqués de presse, rapports annuels et trimestriels.

Autres services qui ne sont pas expressément interdits

Bien que la possibilité que d'autres services soient rendus par les auditeurs externes de la Société ne soit pas exclue, ces services seront rendus uniquement suivant une approbation précise du comité d'audit ou d'un de ses membres désignés.

Services interdits

Certains services sont jugés incompatibles avec l'objectif de préserver l'indépendance des auditeurs externes et sont par conséquent interdits. Ces services, sauf quelques exceptions, sont les suivants :

- les services de tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers de la Société;
- les services spécialisés ou le soutien en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception et la mise en place de systèmes d'information financière;
- les services d'évaluation, les opinions quant au caractère équitable ou les rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition de l'audit interne;
- les fonctions de gestion;
- les services des ressources humaines;
- les services de courtier ou de conseiller en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

Honoraires pour les services rendus par les auditeurs externes

Le tableau qui suit présente le total des honoraires facturés par les auditeurs externes de la Société pour chacun des deux derniers exercices, par catégorie de services fournis par ces auditeurs à la Société.

	Exercices clos les 31 mars	
	2018	2017
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	608 100 \$	637 075 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	97 426	164 783
Autres honoraires ⁽³⁾	33 981	13 208
Honoraires pour services fiscaux ⁽⁴⁾	136 248	145 393
Total	875 755 \$	960 459 \$

- (1) Des honoraires d'audit ont été facturés en contrepartie de services professionnels rendus dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Société et d'examens ou de lectures trimestriels des états financiers consolidés trimestriels de la Société.
- (2) Des honoraires pour services liés à l'audit, qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit susmentionnés, ont été facturés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés intermédiaires et annuels.
- (3) D'autres honoraires ont été facturés en contrepartie de services autres que les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit et les honoraires pour services fiscaux. Ces services consistaient en des services de traduction.
- (4) Les honoraires pour déclarations d'impôts sur le revenu ont été facturés dans le cadre de services de consultation et de conformité en matière de fiscalité, de l'examen des déclarations de revenus et de l'examen de la rémunération des dirigeants et des déclarations de revenus des employés affectés à l'étranger.

11. POURSUITES

En date des présentes, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune poursuite ni d'aucun litige en cours, en instance ou imminent intenté par la Société ou contre elle, portant sur ses activités, qui pourrait être important pour un porteur d'actions ordinaires actuel ou potentiel.

12. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun intérêt important détenu, directement ou indirectement, par un administrateur ou un membre de la haute direction de la Société ou par une personne ou une société qui est le propriétaire véritable direct ou indirect ou qui a le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série des titres comportant droit de vote en circulation de la Société ou par une personne ayant un lien avec l'une de ces personnes ou un membre du même groupe que l'une de ces personnes n'a eu ni ne devrait avoir, au cours des trois derniers exercices clos, une incidence importante sur la Société.

13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est Société de fiducie Computershare du Canada, à son siège social à Montréal, au Québec.

14. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que (i) la convention en vue d'acquérir CESA qui est décrite ci-dessus à la rubrique « Exercice 2018 »; (ii) la convention de crédit modifiée et refondue qui est décrite ci-dessus à la rubrique « Exercice 2018 », et (iii) la convention des droits de l'investisseur décrite à la rubrique 7 ci-dessus.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires se rapportant à la rémunération et à l'endettement des administrateurs et des membres de la direction, aux principaux porteurs de titres de la Société, et aux options d'achat de titres, le cas échéant, sont inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations de

la direction de la Société datée du 20 juin 2017 et préparée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 7 août 2017. Des renseignements complémentaires sont également fournis dans les états financiers consolidés comparatifs de la Société et son analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour son dernier exercice complété.

La Société fournira à toute personne physique ou morale qui en fera la demande auprès du secrétaire général de la Société, à Héroux-Devtek inc., 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Est, bureau 658, Longueuil (Québec) J4K 5G4, un exemplaire de ce qui suit :

- i. la présente notice annuelle, accompagnée de tout document qui y est intégré par renvoi;
- ii. les états financiers consolidés comparatifs de la Société pour son dernier exercice clos, accompagnés du rapport des auditeurs s'y rapportant, et les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société déposés après les états financiers consolidés pour le dernier exercice complété;
- iii. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée des actionnaires la plus récente au cours de laquelle s'est tenue une élection d'administrateurs;

dans la mesure où la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est formulée par une personne physique ou une personne morale qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements complémentaires portant sur la Société sont affichés sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE A - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Mission

1.1 Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans le cadre de ses responsabilités générales de gérance de la Société en :

- a) procédant à la sélection et la recommandation des auditeurs externes et à la revue de leur indépendance et de leur efficacité;
- b) procédant à la revue :
 - (i) des états financiers,
 - (ii) des processus de présentation de l'information financière,
 - (iii) des contrôles internes,
 - (iv) des processus d'audit,
 - (v) des systèmes d'information de gestion,
 - (vi) des processus de gestion des risques financiers et des méthodes de contrôle visant leur gestion,pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité;
- c) servant d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les fonctions de surveillance indépendantes (auditeur interne et externe).

1.2 Les auditeurs externes de la Société ont la responsabilité de rendre compte au conseil d'administration et au comité d'audit à titre de représentants des actionnaires et ces représentants des actionnaires ont le pouvoir et la responsabilité ultime de choisir, d'évaluer et, au besoin, de recommander le remplacement des auditeurs externes.

1.3 Le comité remplit ses responsabilités à l'endroit du conseil en assumant les fonctions énumérées à l'article 10 de ce mandat.

1.4 Bien que le comité d'audit ait les pouvoirs et les responsabilités énoncés dans ce mandat, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou ne pas être comptables ou auditeurs de profession; à tout événement, ils ne servent pas en cette capacité au comité d'audit. Par conséquent, ce n'est pas le devoir du comité d'audit d'effectuer les audits ni de déterminer si les états financiers de la Société et les divulgations sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ou aux règles et règlements applicables. Ces responsabilités sont celles de la direction et des auditeurs externes.

2. Composition

2.1 Le comité est composé d'au moins trois (3) membres, nommés annuellement par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la Société.

2.2 Chaque membre du comité doit être indépendant au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »).

2.3 Aucun dirigeant ni employé de la Société ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité.

- 2.4 Chaque membre du comité doit posséder des compétences financières au sens du Règlement 52-110, c'est-à-dire qu'il doit avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Au moins un membre du comité a une « expertise comptable ou financière connexe » acquise soit à l'occasion d'une expérience antérieure de travail en finance ou en comptabilité, soit en vertu d'une certification professionnelle requise en comptabilité, soit en raison de toute autre expérience comparable ou d'une formation qui lui confère une sophistication financière, tel le fait d'être ou d'avoir été un chef de la direction ou un chef de la direction financière d'une entreprise ou d'avoir occupé au sein d'une entreprise une autre fonction de haut dirigeant ayant des responsabilités de surveillance financière, ce membre devant avoir la capacité d'analyser et d'interpréter une série complète d'états financiers, incluant les notes afférentes, selon les IFRS.

3. Présidence

- 3.1 Le président du comité est désigné par le conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement du président à une réunion, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 3.2 Sont éligibles à la présidence, les membres ayant siégé au comité pendant deux ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.3 La durée du mandat du président du comité confié à un membre du comité ne peut excéder cinq ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.4 Le président du comité peut intervenir auprès du président du conseil, concernant la teneur des ordres du jour de certaines réunions du conseil d'administration, dans la mesure où il le jugera opportun ou nécessaire.

4. Secrétariat

Le président du comité nomme une personne qui n'est pas tenue d'être membre du comité pour qu'elle agisse comme secrétaire du comité.

5. Tenue et convocation de réunions

- 5.1 Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre et les réunions du comité sont tenues aux dates, heures et lieux fixés par le conseil d'administration. Les dates, heures et lieux des réunions du comité sont communiqués annuellement par écrit aux membres du comité, sans qu'il soit nécessaire d'en donner autrement avis.
- 5.2 Une réunion hors calendrier peut être convoquée en tout temps par le président du comité, le président du conseil, le président et chef de la direction de la Société, l'un des membres du comité, le chef de la direction financière, le secrétaire ou un secrétaire adjoint de la Société, ainsi que par les auditeurs externes et ceux responsables de la fonction d'audit interne.

Un avis stipulant le but, le lieu, le jour et l'heure de chaque réunion hors calendrier doit être envoyé à chacun des membres du comité par la poste ou par tout autre moyen de communication téléphonique ou électronique, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure et la date fixées pour la réunion.

Des réunions hors calendrier du comité peuvent être tenues sans avis, quand tous les membres du comité sont présents ou quand les membres absents renoncent par écrit à l'avis de convocation d'une telle réunion.

- 5.3 Les réunions du comité peuvent être tenues par téléphone ou par tout autre moyen permettant à tous les membres de communiquer adéquatement et simultanément entre eux. Les personnes qui participent à une réunion par téléphone ou par tout autre moyen de communication sont alors réputées y être présentes.
- 5.4 Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation des réunions du comité et d'y être entendus.
- 5.5 Le comité peut convoquer une réunion du conseil d'administration afin d'étudier les questions qui intéressent le comité.
- 5.6 Les membres du comité se réunissent à huis clos, au moins une fois par année, sous la direction du président du comité.

6. Quorum

- 6.1 Le quorum du comité est composé de la majorité des membres du comité.
- 6.2 Le quorum doit exister durant toute l'assemblée pour que les membres du comité puissent valablement délibérer et prendre une décision.
- 6.3 Sous réserve des articles 6.1 et 6.2 qui précèdent, les sujets soumis à toute réunion du comité qui nécessitent une décision sont approuvés par vote pris à la majorité des voix des membres présents.

7. Procès-verbaux

- 7.1 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est consigné par le secrétaire dans un registre spécialement tenu à cette fin.
- 7.2 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est joint à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure du conseil d'administration, pour information de ce dernier. Le président du comité fait rapport verbalement des délibérations de toute réunion de celui-ci à une réunion du conseil d'administration qui suit.

8. Vacances

Une vacance au sein du comité est remplie par le conseil d'administration, s'il le juge à propos. Le défaut de remplir une vacance n'invalide pas les décisions du comité pourvu qu'il y ait quorum.

9. Embauche de conseillers externes

Le comité d'audit a l'autorité de retenir les services de conseillers experts aux frais de la Société. En cas d'urgence, cette responsabilité est dévolue au président du comité. Le comité peut demander à tout dirigeant ou employé de la Société ou à son conseiller juridique externe ou à ses auditeurs internes ou externes d'assister à une réunion du comité d'audit ou de rencontrer l'un quelconque de ses membres ou de ses conseillers.

Le comité d'audit doit aviser le conseil d'administration sur l'étendue du financement requis pour le paiement de la rémunération des conseillers experts indépendants retenus pour conseiller le comité.

10. Fonctions et responsabilités

Les fonctions du comité sont les suivantes :

10.1 Contrôle interne

- 10.1.1 réviser sur une base annuelle le mandat de la fonction d'audit interne et s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat et des responsabilités fixées;
- 10.1.2 si la fonction d'audit interne est impartie, en totalité ou en partie, à une firme externe de consultants, adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination de ces consultants et leur rémunération;
- 10.1.3 requérir de la direction de mettre en place et de maintenir des politiques et des mécanismes appropriés de contrôle interne, revoir, évaluer et approuver ces politiques et mécanismes;
- 10.1.4 évaluer l'efficacité des politiques et des mécanismes de contrôle interne de la Société avec le chef de la direction financière ou tout autre dirigeant ou employé de la Société exerçant une responsabilité à l'égard de la fonction d'audit interne;
- 10.1.5 réviser les rapports des responsables de l'audit interne sur une base trimestrielle ou annuelle et s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour donner suite aux suggestions découlant de ce ou ces rapport(s);
- 10.1.6 prendre connaissance des recommandations de la direction de la Société et recommander au conseil d'administration de celle-ci la nomination ou la révocation d'un dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société;
- 10.1.7 réviser et approuver le plan annuel d'audit interne et s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de cette fonction;
- 10.1.8 requérir de la fonction d'audit interne qu'elle soit libre de toute influence qui pourrait nuire à sa capacité d'assumer ses responsabilités de façon objective et, à cette fin, obtenir de la direction la divulgation des services autres que d'audit interne rendus à la Société par les consultants auxquels cette fonction est impartie;
- 10.1.9 évaluer la performance globale des consultants externes auxquels la fonction d'audit interne a été impartie, en totalité ou en partie, incluant les services autres rendus par ces consultants, et analyser l'impact de ces services sur leur indépendance;
- 10.1.10 s'assurer de la collaboration entre l'audit interne et les auditeurs externes de la Société;
- 10.1.11 rencontrer, en l'absence de la direction, le dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société ou le consultant externe auquel cette fonction a été impartie;
- 10.1.12 réviser les lettres de représentation de la direction adressées aux auditeurs externes concernant les systèmes et contrôles financiers de la Société;
- 10.1.13 réviser les transactions entre parties liées (*related-party transactions*) et faire part de commentaires au conseil d'administration à l'égard de ces transactions;

- 10.1.14 réviser tout changement au code d'éthique de la Société;
- 10.1.15 réviser les recommandations formulées par les organismes de réglementation ou par les auditeurs externes ou internes et faire rapport au conseil d'administration;
- 10.1.16 établir les procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, ou les questions d'audit et les procédures relatives à la présentation confidentielle et anonyme par les employés de la Société de leurs préoccupations à l'égard de questions douteuses en matière de comptabilité et d'audit;
- 10.1.17 réviser et approuver les politiques d'embauche de la Société relatives aux associés et aux employés ainsi qu'aux anciens associés et employés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes de la Société qui respectent les règles de déontologie de l'ICCA.

10.2 Auditeurs externes

- 10.2.1 adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à leur rémunération;
- 10.2.2 réviser et discuter le rapport rédigé par les auditeurs externes indiquant d'une manière détaillée tous les éléments susceptibles d'influer sur leur indépendance et leur objectivité; recommander des mesures que devrait prendre le conseil d'administration pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes;
- 10.2.3 approuver au préalable tous les services qui ne sont pas liés à l'audit et qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs et s'assurer que les auditeurs externes ne rendent pas les services suivants à la Société;

Services interdits non liés à l'audit

- les services de tenue de livres comptables et autres services liés aux livres comptables et aux états financiers de la Société;
- les services de soutien aux experts ou en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception de systèmes d'information financière et leur mise en place;
- les services d'évaluation, opinions quant au caractère équitable d'une opération ou rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition des audits internes;
- les fonctions de gestion;
- la prestation de services en matière de ressources humaines;
- les services de courtiers, de conseillers en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services de représentation;
- la préparation des écritures de journal et de documents source;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

- 10.2.4 réviser la nature et l'étendue des travaux des auditeurs externes de la Société;
- 10.2.5 rencontrer les auditeurs externes et la direction pour discuter des états financiers annuels ou des opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société;

- 10.2.6 discuter avec les auditeurs externes non seulement l'acceptabilité, mais aussi la qualité des principes comptables suivis par la Société dans ses rapports financiers;
 - 10.2.7 réviser les lignes directrices concernant l'octroi par la Société de contrats de services professionnels aux auditeurs externes, décrivant les critères et niveaux d'autorisation requis à l'égard des types de services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à offrir à la Société;
 - 10.2.8 réviser la lettre de recommandation annuelle des auditeurs externes de la Société sur le contrôle interne et assurer le suivi des mesures ultérieures prises par la direction;
 - 10.2.9 rencontrer régulièrement les auditeurs externes de la Société en l'absence de la direction;
 - 10.2.10 superviser le travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et autres que d'audit, et analyser l'impact de ces services sur l'indépendance des auditeurs, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière;
 - 10.2.11 procéder à l'évaluation annuelle et à l'évaluation complète et approfondie des auditeurs externes au moins tous les cinq ans;
 - 10.2.12 établir que le cabinet d'audit externe a un processus en place qui traite de la rotation de l'associé principal en audit et des autres associés en audit qui s'occupent du compte, comme l'exigent les règles d'indépendance de l'ICCA;
 - 10.2.13 établir que les auditeurs externes sont un cabinet d'experts-comptables ayant conclu une convention de participation, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*, et qu'au moment où ils ont préparé leur rapport portant sur les états financiers annuels de la Société, ils respectaient les sanctions prises et les restrictions émises par le Conseil canadien sur la reddition de comptes.
- 10.3 Information financière
- 10.3.1 réviser les états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société, après revue (ou lecture) ou audit de ceux-ci par les auditeurs externes, et en recommander l'approbation au conseil d'administration de la Société; si jugé opportun, passer en revue les états financiers non audités (ou établis à l'interne par la direction) de certaines filiales;
 - 10.3.2 obtenir de la direction un rapport annuel, qui peut être verbal ou écrit, concernant les principes comptables utilisés aux fins de la préparation des états financiers de la Société, incluant les politiques dont l'application est laissée à la discrétion ou au bon jugement de la direction;
 - 10.3.3 sur une base annuelle, réviser avec la direction, les auditeurs externes et les responsables de la fonction d'audit interne, séparément, a) tout désaccord important entre la direction et les auditeurs externes ou les responsables de la fonction d'audit interne à l'égard de la préparation des états financiers, b) toute difficulté éprouvée au cours de l'audit, incluant toute restriction sur la portée du travail ou sur l'accès à l'information requise et c) la réponse de la direction à chacun de ces éléments;
 - 10.3.4 annuellement ou périodiquement, si jugé opportun, réviser tous les changements importants aux principes comptables appliqués par la Société ou aux pratiques de

divulgarion financière qui sont suggérés par les auditeurs externes, la direction ou les responsables de la fonction d'audit interne; réviser avec les auditeurs externes, la direction et les responsables de la fonction d'audit interne, à intervalles appropriés, l'étendue à laquelle les changements ou améliorations aux pratiques comptables ou financières, tels qu'approuvés par le comité d'audit, ont été mis en application;

- 10.3.5 réviser tous les placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société, lorsqu'ils sont portés à son attention par les auditeurs externes ou un dirigeant;
- 10.3.6 réviser et recommander au conseil d'administration l'approbation des documents d'information contenant de l'information financière, auditée ou non auditée, notamment l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, la notice annuelle et les communiqués de presse reliés à la publication des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société;
- 10.3.7 s'assurer que les bonnes procédures sont en place aux fins d'examen de la divulgation par la Société d'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, et évaluer périodiquement le caractère approprié de ces procédures;
- 10.3.8 réviser et discuter avec la direction toutes les transactions, tous les arrangements, toutes les obligations (y compris les obligations contingentes) et tous les engagements importants hors bilan, et autres relations de la Société ou de toute filiale avec des entités non consolidées ou autres personnes, qui peuvent avoir un effet immédiat ou futur important sur la situation financière, les changements dans la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités, les ressources en capital ou sur des composantes importantes des revenus ou des dépenses;
- 10.3.9 s'enquérir auprès de la direction, des changements importants adoptés par des organismes tels que les Bourses ou les commissions des valeurs mobilières ainsi que ceux apportés aux normes comptables et pouvant avoir une incidence sur l'établissement ou la divulgation des états financiers de la Société et de ses filiales et en informer le conseil d'administration, s'il y a lieu;
- 10.3.10 réviser le rapport de la direction relatif à tout litige, avis de cotisation ou toute autre réclamation de même nature, qui pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et s'assurer que ces réclamations d'importance soient correctement divulguées dans les états financiers.

10.4 Divers

Exercer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration et lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.